

### CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(Séance d'ajournement) Vendredi 4 doût 1967

### Quarante-troisième session

à 15 h 20

**1507**<sup>e</sup> séance

**DOCUMENTS OFFICIELS** 

Ï	PALAIS	DES	NATIONS,	GENÈVE

SOMMAIRE					
Incidences financières des décisions du Conseil	Pages 225				
Point 8 de l'ordre du jour:	2-0				
Mise en valeur et utilisation des ressources humaines  Rapport du Comité de coordination	226				
Point 29 de l'ordre du jour:					
Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et incidences budgétaires de ce programme	226				
Rapport du Comité de coordination	226				
Point 17 de l'ordre du jour:					
Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies					
a) Rapports du Comité du programme et de la coordina- tion et des réunions communes du Comité du pro- gramme et de la coordination et du Comité adminis- tratif de coordination					
b) Rapport du Comité administratif de coordination					
c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique					
e) Dispositions à prendre pour faciliter les travaux du Comité administratif de coordination					
f) Coordination et coopération entre les instituts s'occupant de planification, de formation et de recherche					
g) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes					
i) Coordination à l'échelon régional					
<ul> <li>j) Transfert à l'Organisation des Nations Unies des res- ponsabilités et des biens de l'Union internationale de secours</li> </ul>					
Rapport du Comité de coordination	226				
Point 21 de l'ordre du jour:					
Calendrier des conférences et des réunions pour 1968 et 1969					
Rapport du Comité de coordination	227				
Point 5 de l'ordre du jour:					
Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement					
a) Courant international de capitaux et d'assistance					
<ul> <li>b) Moyens d'encourager les investissements privés étran- gers dans les pays en voie de développement</li> </ul>					
c) Sorties de capitaux des pays en voie de développement Rapport du Comité économique (fin)	231				
Point 23 de l'ordre du jour:					
Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale					
Ajournement de la session	233 236				

## Président: M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

### Présents:

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France,

Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, El Salvador, Grèce, Irak, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, République arabe unie, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle. Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

### Incidences financières des décisions du Conseil (E/4423)

- 1. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) dit que, bien que la délégation des Etats-Unis ait approuvé les activités dont les incidences financières sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général (E/4423), elle désire réserver sa position sur la manière de les financer et le moment où elles devront l'être. Elle précisera sa position définitive en la matière lors du débat que l'Assemblée générale consacrera, à sa vingt-deuxième session, au budget additionnel pour 1967 et au projet de budget revisé pour 1968.
- 2. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) appuie vigoureusement la position prise par le représentant des Etats-Unis, et fait une réserve analogue au nom de son gouvernement.
- 3. M. FORTHOMME (Belgique) fait la même réserve au nom du Gouvernement belge.
- 4. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait la même réserve au nom du Gouvernement soviétique. A propos de la deuxième phrase du paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général, il exprime l'espoir que ce dernier aura recours le moins possible, pour financer les dépenses additionnelles, aux fonds pour dépenses imprévues et extraordinaires visés par la résolution 2243 (XXI) de l'Assemblée générale.
- 5. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni), s'associant aux orateurs précédents, dit que son gouvernement

réserve sa position sur les incidences financières des décisions du Conseil et la précisera devant la Cinquième Commission, à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Il se bornera à souligner, pour le moment, que les incidences financières des travaux relatifs à la planification de la réforme fiscale — 31 860 dollars en 1969 — et aux conventions fiscales entre pays développés et pays en voie de développement — 45 200 dollars en 1968 — sont importantes.

- 6. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) croit devoir appeler l'attention du Conseil sur la situation très embarrassante dans laquelle les délégations mettent le Secrétariat, lorsqu'elles votent des programmes sans en approuver les incidences financières. Cet état de choses montre à l'évidence combien il est urgent de réformer et d'améliorer les procédures de l'ONU en matière de programmation et d'établissement des budgets.
- 7. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) souligne que la délégation française n'entend nullement créer des difficultés au Secrétariat. Le représentant de la France s'associe entièrement à ce qu'a dit le Sous-Secrétaire de la nécessité d'améliorer les procédures de l'ONU en matière de programmation et de budget.
- 8. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil devra étudier ultérieurement cette question. En attendant, il suggère que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général (E/4423).

Il en est ainsi décidé.

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

## Mise en valeur et utilisation des ressources humaines (E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1)

RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4428)

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 8 (E/4428) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu au paragraphe 4 de ce rapport.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

### POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et incidences budgétaires de ce programme (E/4331/Rev.1 et annexe et additifs)

RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4426)

10. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 29 (E/4426) et à se prononcer sur le projet de résolution figurant au paragraphe 5 de ce rapport.

nanimité, le projet de résolution est adopté.

### POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

### Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies

- a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (E/4383, E/4395, E/4404)
- b) Rapport du Comité administratif de coordination (E/4337 et Add.1 et 2)
- c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (E/4333 et Add.1, E/4334, E/4339, E/4344, E/4345, E/4346 et Add.1, E/4347, E/4348 et Add.1, E/4349 et Add.1, E/4350 et Add.1 et 2, E/4357, E/4399)
- e) Dispositions à prendre pour faciliter les travaux du Comité administratif de coordination
- f) Coordination et coopération entre les instituts s'occupant de planification, de formation et de recherche
- g) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes (E/4351)
- i) Coordination à l'échelon régional (E/4335 et Corr.1 et Add.1)
- j) Transfert à l'Organisation des Nations Unies des responsabilités et des biens de l'Union internationale de secours (E/4402 et Add.1)

### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4425)

- 11. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 17 (E/4425) et à se prononcer sur les projets de résolutions I à VIII contenus au paragraphe 16 de ce rapport.
- I. CAMPAGNE MONDIALE POUR L'ALPHABÉTISATION UNI-VERSELLE
  - A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.
- 12. M. MARTIN-WITKOWSKI (France), tout en se félicitant que la résolution relative à la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle ait été adoptée à l'unanimité, tient à rappeler que l'éducation des adultes doit recevoir toute l'attention qu'elle mérite et qu'elle doit tirer parti des moyens audio-visuels pour avoir toute son efficacité.
- II. RAPPORTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION
- 13. M. ATTIGA (Libye) fait observer que le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution II ne fait pas état de l'une des questions discutées au Comité de coordination. Il propose donc d'ajouter à ce paragraphe un nouvel alinéa e ainsi libellé: « Recherches et publications en matière statistique. »

L'amendement est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution II, ainsi modifié, est adopté.

- III. DÉVELOPPEMENT DES MOYENS D'INFORMATION

  A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.
- IV. DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DÉMOGRAPHIQUE

Par 19 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution IV est adopté.

- 14. M. WECKMANN MUÑOZ (Mexique) dit qu'il a voté la résolution bien qu'il se soit abstenu au Comité de coordination. Il considère la planification familiale comme une question très délicate pouvant donner lieu à objection de la part de certains pays pour des raisons religieuses ou autres. En intervenant en cette matière, le Conseil risque de froisser leur susceptibilité. Chaque pays doit chercher lui-même sa voie, et, s'il veut instaurer la planification familiale, l'initiative doit venir de l'intérieur du pays. La famille est le fondement de la société. Il ne faut pas qu'elle subisse des pressions venant de l'extérieur.
- 15. M. MA'A BITOMO (Cameroun) explique qu'il s'est abstenu lors du vote, parce qu'au Cameroun la famille a un caractère sacré. Il comprend les problèmes des pays où se produit une explosion démographique, mais ce n'est pas le cas du sien. En toute logique, il aurait dû voter contre le projet de résolution, mais il a préféré s'abstenir par déférence pour le point vue des pays où se posent de graves problèmes démographiques.
- V. DISPOSITIONS EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN CORPS COMMUN D'INSPECTION
  - A l'unanimité, le projet de résolution V est adopté.
- VI. COORDINATION NATIONALE ET COORDINATION DES QUESTIONNAIRES STATISTIQUES
  - A l'unanimité, le projet de résolution VI est adopté.
- VII. RAPPORTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION
  - A l'unanimité, le projet de résolution VII est adopté.
- VIII. TRANSFERT A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DES RESPONSABILITÉS ET DES BIENS DE L'UNION INTERNATIONALE DE SECOURS
  - A l'unanimité, le projet de résolution VIII est adopté.
- 16. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 17 du rapport du Comité de coordination, qui contient des textes à annexer aux résolutions que le Conseil vient d'adopter.

Les textes figurant au paragraphe 17 sont adoptés.

### POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

# Calendrier des conférences et des réunions pour 1968 et 1969 (E/4400)

RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4427)

17. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 21

(E/4427). Se référant à l'alinéa 3 h de ce rapport, il suggère de retenir, pour la vingt-troisième session de la CEE, les dates du 17 avril au 3 mai 1968, comme proposé initialement dans le projet de calendrier des conférences et des réunions préparé par le Secrétaire général (E/4400), au lieu du 10 au 28 avril. Ces dates seraient approuvées étant entendu que le Conseil prierait le Secrétaire exécutif de la CEE de prendre, en accord avec le Président et le Vice-Président de la Commission, toutes dispositions utiles pour que soit marquée, à cette session, l'importance particulière du 1<sup>er</sup> mai en tant que Fête internationale du travail, et que cette décision serait consignée au procès-verbal.

Il en est ainsi décidé.

- 18. M. ATTIGA (Libye) rappelle que le Comité de la planification du développement a pris note avec satisfaction, au paragraphe 92 de son rapport (E/4362 et Corr.1), de l'invitation que lui a adressée le Secrétaire exécutif de la CEA de tenir sa troisième session à Addis-Abéba, conformément au principe selon lequel la tenue, dans des pays différents, de réunions d'organismes des Nations Unies est pour leurs membres l'occasion de se rendre compte sur place des conditions existant dans les diverses régions et permet aux populations de voir les Nations Unies à l'œuvre. Le Comité économique a recommandé d'accepter cette invitation, mais le Comité de coordination a estimé qu'en raison des incidences financières qu'aurait la tenue de cette session à Addis-Abéba, le Comité de la planification du développement devrait se réunir au Siège (voir E/4427, alinéa 3 c). Cela semble un peu arbitraire, car le Comité économique a déjà examiné ces incidences. Il appartient au Conseil de trancher.
- 19. M. MA'A BITOMO (Cameroun) est partisan de tenir la session à Addis-Abéba, malgré l'importance du supplément de dépenses qui en résultera, car le Secrétariat est mal renseigné sur l'Afrique, et il pourrait, à cette occasion, prendre des contacts avec des dirigeants africains. Ces contacts sont d'autant plus nécessaires que les rapports des institutions spécialisées sur la planification du développement n'accordent pas à l'Afrique la place qui lui revient, non pas parce que les secrétariats se refusent à lui donner l'importance qu'elle mérite, mais parce qu'ils sont mal renseignés. Le représentant du Cameroun pensait qu'on se rendrait à ces raisons impératives et s'étonne que le Comité de coordination en ait décidé autrement. Il demande instamment au Conseil d'annuler cette décision.
- 20. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) souligne le caractère unanime de la décision par laquelle le Comité de coordination, au paragraphe 5 de son rapport, recommande au Conseil d'appeler particulièrement l'attention de ses organes subsidiaires sur la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale et de leur faire part de la grave préoccupation que lui cause la tendance de certains organes subsidiaires à prolonger leurs sessions et à accroître le nombre de leurs propres organes subsidiaires; le Comité recommande aussi au Conseil d'inviter le Secrétaire général à aider les organes subsidiaires à revoir leurs programmes en vue d'abré-

ger leur ordre du jour et de réduire la durée de leurs sessions.

- 21. Le Conseil n'a plus le temps d'appliquer la procédure qu'exige l'adoption d'une résolution, mais il s'agit d'une question importante et urgente. La multiplicité et la longueur des sessions dépassent les bornes. Si l'on se reporte au calendrier des conférences et réunions pour 1968 contenu dans le rapport du Comité de coordination, on constate, par exemple, qu'il est prévu de faire siéger simultanément la Commission de la condition de la femme, la Commission des droits de l'homme et la Commission du développement social. Il sera très difficile à la délégation britannique et à d'autres délégations — dont certaines risquent même d'avoir des difficultés plus grandes encore — de participer à ces trois sessions. Si on ne peut réduire le nombre des sessions, il faut faire un réel effort pour en diminuer la durée en rationalisant les ordres du jour. Le représentant du Royaume-Uni espère que le Conseil adoptera la recommandation du Comité de coordination à l'unanimité et que le Secrétaire général rendra compte, à la quarante-cinquième session au plus tard, du résultat des efforts qu'il aura faits pour atteindre les objectifs recommandés.
- 22. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) propose que le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales se réunisse du 15 au 19 janvier 1968 comme prévu initialement, et non du 11 au 15 mars comme le recommande le Comité de coordination à l'alinéa 3 d de son rapport. Il demande pourquoi on a choisi comme nouvelles dates celles du 11 au 15 mars, alors que de nombreux membres du Comité, qui s'intéressent particulièrement à l'ordre du jour de cet organisme, participeront à ce moment-là à la deuxième session de la CNUCED à New Delhi. Aucune raison n'a été invoquée pour justifier cette recommandation et il semble que les dates fixées initialement ne coïncident pas avec celles d'autres réunions importantes.
- 23. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) dit que la question soulevée par le représentant de la Libye à propos de la session de 1968 du Comité de la planification du développement a été longuement discutée au Comité de coordination. Il pense que les organes subsidiaires importants du Conseil doivent tenir des réunions en dehors du Siège et surtout en Afrique, en raison des avantages qui peuvent en résulter pour la région intéressée. La décision de recommander que le Comité de la planification du développement tienne sa prochaine session à New York et non pas à Addis-Abéba, n'a pas été dictée par des considérations purement financières, comme le rapport du Comité de coordination semble le laisser entendre. Les considérations financières sont importantes et il faut en tenir compte; mais on a aussi pensé, en l'occurrence, que, comme le Comité aurait la tâche difficile et complexe de préparer la deuxième décennie du développement, il vaudrait mieux qu'il tienne sa session là où il disposerait de toutes les facilités nécessaires, y compris le personnel spécialisé. On a donc décidé, à regret, qu'il valait mieux tenir cette session particulière à New York qu'à Addis-Abéba. De plus, comme cette session consistera en

- réunions privées d'experts, il ne servirait guère aux pays africains qu'elle se tienne en Afrique. Tous les membres du Comité de coordination ont reconnu qu'il importait de tenir en Afrique le plus grand nombre possible de sessions des organes subsidiaires.
- 24. M. NAVA CARRILLO (Venezuela) dit qu'il s'est abstenu lorsque cette question a été mise aux voix au Comité de coordination. Le représentant des Etats-Unis a souligné ses aspects financiers et les avantages dont peuvent bénéficier les pays en voie de développement où les réunions ont lieu. Il est très utile aux pays en voie de développement que l'ONU organise des réunions chez eux, car les autorités de ces pays ont alors le grand avantage de pouvoir participer directement aux travaux, avantage d'autant plus considérable si des experts sont présents. M. Nava Carrillo ne comprend pas ce que veut dire le représentant des Etats-Unis lorsqu'il parle de réunions privées.
- 25. M. RAHNEMA (Iran) souligne la nécessité de remédier à une situation qui fait dire sans cesse que les réunions doivent se tenir à Genève ou à New York, parce que c'est moins cher et que les pays en voie de développement n'ont pas les facilités nécessaires. Il faut décentraliser les conférences. Il convient aussi de mieux coordonner les activités et de fixer des priorités. Il faut améliorer la coordination au niveau même du Conseil, pour faire en sorte que cet organe et ses comités, où la représentation est la même, ne prennent pas des décisions différentes.
- 26. La délégation iranienne est en principe favorable à la tenue d'une conférence dans un pays en voie de développement, mais elle estime que, dans le cas de la prochaine session du Comité de la planification du développement, les arguments avancés par le représentant des Etats-Unis au Comité de coordination ont beaucoup de poids; le facteur déterminant de la décision du Comité de coordination a probablement été que la session coûterait 80 000 dollars de plus si elle se tenait à Addis-Abéba au lieu de New York. Il est dommage de ne pas pouvoir dépenser ces 80 000 dollars pour améliorer les installations du siège de la CEA. La délégation iranienne s'abstiendra lorsque la question sera mise aux voix étant donné que la tenue d'une session à Addis-Abéba, dans les conditions actuelles, serait évidemment préjudiciable aux travaux du Comité de planification du développement. Mais le Conseil doit tâcher de trouver une solution à long terme, peut-être en renforçant les commissions économiques régionales pour qu'elles puissent accueillir des conférences, sans que cette question du coût et des facilités se pose constangment.
- 27. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil prend bonne note des observations qui viennent d'être faites sur les facilités dont disposent les sièges des commissions économiques régionales. Il y aurait peut-être intérêt à ce que le Conseil adopte une résolution dans le sens indiqué par le représentant de l'Iran.
- 28. M. QURESHI (Pakistan) fait observer que l'objection soulevée par le représentant du Royaume-Uni au sujet de la difficulté que pose l'envoi de représentants

aux réunions, ne s'applique pas au cas actuel, le Comité de la planification du développement étant un comité d'experts.

- Revenant sur ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis, il fait remarquer que la préparation de la deuxième décennie du développement n'est que l'un des points de l'ordre du jour du Comité. L'autre question importante, celle des problèmes que soulève l'exécution des plans (particulièrement en Afrique), a été citée comme argument en faveur de la tenue de la session en Afrique. On a souligné que l'examen d'un problème similaire en Amérique latine avait été très utile aux pays de cette région et qu'il en serait de même pour l'Afrique. En tant que membre du Comité de la planification du développement, M. Qureshi assure au Conseil que, lorsque le Comité a recommandé que sa session se tienne à Addis-Abéba, il ne méconnaissait nullement l'incommodité qui pourrait en résulter pour certains de ses membres; l'importance de la question et l'intérêt que porte le Comité au continent africain ont primé toute autre considération.
- 30. M. ZOLLNER (Dahomey) s'associe aux observations du représentant de l'Iran. On prétend toujours qu'il est difficile de tenir des réunions hors du Siège parce qu'il n'existe de facilités adéquates nulle part ailleurs, mais on a fait bien peu pour remédier à cette situation. Il est indispensable de décentraliser les réunions. Du seul fait de son nom, le Comité de la planisication du développement revêt une grande importance pour les pays en voie de développement, et la délégation du Dahomey appuie l'idée que le Comité tienne au moins une session dans un pays en voie de développement, de préférence en Afrique, continent qui a particulièrement besoin de se développer. Elle n'attache guère d'importance à l'argument souvent invoqué des conditions de travail: à sa connaissance, aucune session tenue dans un pays en voie de développement n'a donné lieu à des plaintes sur ce point. Elle ne pense pas que le choix d'Addis-Abéba comme lieu de réunion serait préjudiciable aux travaux du Comité de la planification du développement. Quant aux observations de la délégation des Etats-Unis, M. Zollner a remarqué que, quels que soient les principes généraux qu'elle professe, lorsqu'il s'agit d'un problème particulier, elle met toujours en avant les arguments habituels sur les installations et les conditions. Il ne croit pas que les observations du représentant des Etats-Unis vaillent uniquement pour le cas à l'examen et ne peut s'empêcher de penser que la raison profonde de la préférence donnée à New York sur Addis-Abéba tient aux conditions de travail dans cette dernière ville. Il souligne, à ce propos, qu'il est possible de travailler dans des salles climatisées au siège de la CEA, ce qui n'est pas toujours le cas dans les locaux des Nations Unies.
- 31. M. ATTIGA (Libye) dit que d'autres faits ont été portés à son attention depuis sa déclaration antérieure. D'abord, le texte anglais du calendrier des conférences et réunions pour 1968 recommandé par le Comité de coordination ne précise pas de lieu de réunion pour le Comité de la planification du développement, alors que le texte français fait mention d'Addis-Abéba. Ensuite,

la discussion au Comité économique sur le lieu de la prochaine session du Comité de la planification du développement a été liée à l'examen du programme de travail du Comité. Bien que la délégation des Etats-Unis ait avancé les mêmes arguments qu'au Comité de coordination, le Comité économique a recommandé au Conseil d'approuver le programme de travaux futurs (voir E/4421, paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution I), et le Conseil a adopté cette recommandation par sa résolution 1259 (XLIII). Au paragraphe 92 de son rapport, le Comité de la planification du développement dit qu'il prend note avec appréciation de l'invitation que lui a adressée le Secrétaire exécutif de la CEA de tenir sa troisième session au siège de la CEA et il émet l'espoir qu'il sera possible d'accepter cette invitation et de tenir la session au début de 1968. Le Comité indique, au paragraphe 93, que, partant de l'hypothèse que la session se tiendra en Afrique, il se propose d'examiner le point de son ordre du jour relatif aux problèmes de l'exécution des plans en fonction des conditions existant sur ce continent. Si l'on décide de tenir la session à New York, il faudra préciser que l'ordre de priorité des points de l'ordre du jour a changé. Ces diverses contradictions méritent un examen, bien qu'elles ne touchent pas au fond des problèmes.

- 32. M. MA'A BITOMO (Cameroun) s'associe aux observations du représentant de la Libye. A propos de ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis, il estime que, si l'objectif de la deuxième décennie du développement est réellement d'aider les pays en voie de développement, on peut difficilement nier qu'un pays en voie de développement, et surtout un pays africain, tirerait le plus grand profit des débats d'experts des Nations Unies sur la préparation de cette décennie.
- 33. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis a toujours été et reste favorable à l'idée de tenir des réunions ailleurs qu'à New York et à Genève.
- 34. Se référant aux observations du représentant du Cameroun, il reconnaît pleinement que l'Afrique a besoin d'aide et qu'elle doit l'obtenir de la façon la plus efficace possible.
- 35. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant du Dahomey, M. Kotschnig explique que, pour arriver à la conclusion que le Comité travaillerait mieux s'il se réunissait à New York, la délégation des Etats-Unis ne s'est pas fondée uniquement sur des considérations financières, ni sur des questions de confort, d'autant moins que les conditions de séjour à Addis-Abéba sont très agréables. A son avis, l'essentiel est que le Comité tienne sa session là où il pourra disposer de tous les services des Nations Unies, y compris les calculatrices, pour établir une stratégie mondiale du développement pour les années soixante-dix.
- 36. Dans le passé, les dates et le lieu des réunions étaient fixés par le Comité intérimaire du calendrier des conférences; mais c'est maintenant le Comité de coordination qui a pour mission de s'occuper de l'ensemble du programme d'activité et d'établir un calendrier de réunions rationnel. Il ne s'est pas occupé seulement

du programme du Comité de la planification du développement, mais a décidé, contrairement à une recommandation formelle, que la Commission de la condition de la femme ne se réunirait pas à Genève, mais à New York, pour laisser la place à la Commission des stupéfiants. Le Comité de coordination tient compte des avis et des désirs des commissions et des comités, mais doit parfois passer outre s'il a de bonnes raisons. Le Comité économique n'a pas émis d'avis sur le lieu où le Comité de la planification du développement devait se réunir, car cette question relève du Comité de coordination, qui a une vue d'ensemble de la situation. Il appartient au Conseil, en possession de tous les éléments pertinents, de prendre une décision en la matière, encore qu'elle puisse être modifiée plus tard par l'Assemblée générale.

- 37. M. Kotschnig demande instamment aux représentants des pays africains de bien peser le pour et le contre ; la question importante qui se pose est la suivante : le Comité de la planification du développement travaillera-t-il aussi bien à Addis-Abéba qu'à New York?
- 38. Certes, le Comité s'est réuni en Amérique latine l'année précédente, mais il y a deux différences essentielles entre l'Amérique latine et l'Afrique. La première est que Santiago est le centre de presque tous les organes de planification d'Amérique latine et la seconde que le terme « exécution des plans » a été choisi eu égard aux conditions existant en Amérique latine, où la planification a été poussée plus loin que dans toute autre région du monde. Par ailleurs, il vaudrait mieux ne pas trop mettre l'accent, en Afrique, sur la mise en œuvre de plans qui, dans de nombreux cas, n'ont pas été établis, mais penser à d'autres moyens susceptibles d'aider les pays africains à élaborer des plans de développement.
- 39. M. ATTIGA (Libye) dit que le Conseil n'a pas élucidé l'aspect juridique du problème. Le Comité de coordination a, incontestablement, compétence pour recommander les lieux et dates des réunions, mais, dans le cas du programme de travaux de l'organe considéré, le Comité économique a établi une corrélation entre une question particulière et le lieu où l'on en traiterait; on est parti de l'hypothèse que la session du Comité se tiendrait en Afrique et que les travaux afférents à cette réunion seraient exécutés avec le concours du secrétariat de la CEA. Il serait donc tout à fait illogique de décider maintenant que le Comité siégera à New York.
- 40. Pour ce qui est des conditions de travail, c'est évidemment le Comité de la planification du développement, qui a été chargé d'établir des directives pour la deuxième décennie du développement, qui est le mieux à même de juger des conditions dans lesquelles il pourra travailler le mieux. Or, il a fait bon accueil à l'idée de tenir sa session en Afrique. Il est à noter que le Comité n'entreprendra pas d'activités de projections ou de calculs, mais en laissera le soin aux groupes qui donneront suite à ses travaux. Il a, en effet, pour rôle essentiel d'établir des propositions et des directives.
- 41. Au fond, estimer avec le représentant des Etats-Unis qu'il est peut-être trop tôt pour que le Comité

- aborde les problèmes d'exécution des plans impliquerait que le Conseil n'approuve pas le programme de travail du Comité.
- 42. M. ZOLLNER (Dahomey) dit que le représentant des Etats-Unis n'a pas apporté d'arguments nouveaux. Ce qu'il a dit du transfert à New York de la session de la Commission de la condition de la femme montre simplement l'opportunité de tenir certaines réunions en dehors de New York et de Genève.
- 43. M. Zollner souligne que le choix du lieu de la session n'a aucune incidence sur les travaux du Comité de la planification du développement, dont les rapports sont rédigés sur la base d'études entreprises avant la session. Il n'est donc pas nécessaire de disposer, pendant la session, de moyens de réaliser ces études. Le Comité se fondera évidemment, cette fois encore, sur des études exécutées à New York, si bien que le lieu où il siégera n'aura aucune influence sur l'efficacité de ses travaux.
- 44. C'est aux membres du Comité intéressé qu'il appartient de juger des conditions qui se prêtent le mieux à leurs travaux; or ils ne paraissent pas voir d'inconvénients à siéger à Addis-Abéba.
- 45. M. RAHNEMA (Iran) souligne l'importance de la question soulevée par le représentant de la Libye. Quel que soit le lieu où siégera le Comité, il ne faudra rien changer à son programme et continuer à mettre l'accent sur les problèmes et les conditions en Afrique. Une réunion à Addis-Abéba en faciliterait évidemment l'examen.
- 46. M. GREGH (France), invoquant l'article 53 du règlement intérieur, propose la clôture du débat, car il pense que le Conseil peut prendre une décision à la majorité.

Cette motion est adoptée.

47. Après un débat auquel participent M. ZOLLNER (Dahomey), M. FORTHOMME (Belgique), M. ATTIGA (Libye), M. RAHNEMA (Iran), M. GREGH (France) et Sir Edward WARNER (Royaume-Uni), le PRÉ-SIDENT met aux voix la proposition suivante du représentant du Dahomey, modifiée par le représentant de la Belgique: « Le Conseil confirme que la session du Comité de la planification du développement aura lieu à Addis-Abéba, comme l'a recommandé le Comité de la planification du développement. »

Par 16 voix contre zéro, avec 9 abstentions, cette proposition est adoptée.

48. M. KASSATKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, lorsqu'elle a pris position sur ce point au Comité de coordination, la délégation soviétique a été influencée par la différence de coût entre une session à New York et une session à Addis-Abéba. Après avoir entendu les arguments des représentants de la Libye et du Dahomey, elle a constaté que le problème n'avait pas été discuté à fond au Comité de coordination. Comme elle ne croit pas devoir, au stade actuel, prendre une décision contraire à la précédente, elle a dû s'abstenir lors du vote qui vient d'avoir lieu.

- 49. M. REYES (Philippines) fait remarquer que les arguments des représentants de la Libye et du Dahomey préconisant la tenue de la session à Addis-Abéba n'ont pas été présentés lors du débat au Comité de coordination. La délégation des Philippines n'a pas cru devoir changer la décision qu'elle avait prise et s'est donc abstenue lors du vote qui vient d'avoir lieu. Elle est toutefois satisfaite que le Conseil ait décidé que cette session se tiendrait à Addis-Abéba.
- 50. M. BERGQUIST (Suède) propose que le Conseil remette à la reprise de sa quarante-troisième session sa décision sur la proposition de la Tanzanie tendant à ce que le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales se réunisse à New York du 15 au 19 janvier 1968.
- 51. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil doit examiner le calendrier des conférences et des réunions et faire rapport au Secrétaire général. Il devra donc mettre aux voix la proposition de la Tanzanie.

Par 4 voix contre 2, avec 20 abstentions, la proposition est rejetée.

- 52. M. ATTIGA (Libye), faisant observer que la quarante-quatrième session du Conseil économique et social doit avoir lieu du 6 au 31 mai, demande pourquoi on n'a pas tenu compte de la suggestion, faite par le Conseil à sa quarante-deuxième session, selon laquelle sa session de printemps devrait se tenir dans la première semaine d'avril.
- 53. M. PARRY (Canada) dit que les documents que doit examiner le Comité du programme et de la coordination, organe préparatoire du Conseil, ne seront pas prêts avant la mi-avril. Si la session de printemps du Conseil s'ouvre pendant la première semaine d'avril, ce comité ne pourra remplir sa mission essentielle qui est de faire rapport au Conseil. Or, celui-ci vient d'adopter sa résolution 1275 (XLIII) relative au programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et aux incidences budgétaires de ce programme, en partant de l'hypothèse que le Comité pourrait se réunir avant la session de printemps. Si l'on change les dates prévues pour la quarante-quatrième session du Conseil, cette résolution risque de perdre tout son sens.
- 54. M. ATTIGA (Libye) remercie le représentant du Canada de son explication. Il faut, toutefois, songer que le Conseil a expressément recommandé d'organiser les réunions des organes subsidiaires en fonction de ses sessions et non pas de faire le contraire.
- 55. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte l'ensemble des recommandations figurant au paragraphe 5 du rapport du Comité de coordination (E/4427), sur lesquelles le représentant du Royaume-Uni a appelé l'attention.

Il en est ainsi décidé.

56. Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'approuver le calendrier des conférences et des réunions pour 1968 et le programme provisoire des réunions pour 1969

présentés par le Comité de coordination, avec les modifications qui viennent d'y être apportées.

Il en est ainsi décidé.

### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement

- a) Courant international de capitaux et d'assistance (E/4327, E/4366 et Add.1, E/4371, E/4375 et Corr.1, E/4408)
- b) Moyens d'encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement (E/4274 et Add.1 et 2, E/4293 et Add.1)
- c) Sorties de capitaux des pays en voie de développement (E/4374 et Corr.1 et Add.1)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQU (E/4424; E/L.1186, E/L.1187 [fin]

- 57. M. SHOURIE (Inde) annonce que, comme l'amendement des Etats-Unis (E/L.1186) au projet de résolution III figurant au paragraphe 23 du rapport du Comité économique (E/4424) paraît susceptible d'être adopté à l'unanimité, la délégation indienne retire son sous-amendement (E/L.1187).
- 58. M. GREGH (France) propose de supprimer le mot « équilibré » au paragraphe 1 de l'amendement des Etats-Unis. Le Secrétaire général n'envisagerait sûrement pas de créer un groupe de travail qui ne soit pas équilibré.
- 59. M. CUHRUK (Turquie) dit que les auteurs du projet initial (E/AC.6/L.371) acceptent l'amendement des Etats-Unis, à condition que le groupe de travail spécial soit composé d'experts nommés à titre personnel. L'emploi du mot « équilibré » a pour but d'assurer un certain équilibre dans le groupe de travail entre les pays développés et les pays en voie de développement. Les auteurs accepteront la décision de la délégation des Etats-Unis en cette matière.
- 60. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis, soucieuse de modifier le moins possible le texte initial, avait conservé le mot en question. Toutefois, étant donné que l'amendement des Etats-Unis définit en fait l'équilibre recherché, puisqu'il y est dit expressément que les experts seront choisis dans les pays développés et dans les pays en voie de développement et représenteront diverses régions et divers systèmes fiscaux, rien n'empêche de supprimer ce mot.
- 61. M. WECKMANN MUÑOZ (Mexique) pense que, si on supprime le mot « équilibré », il faudrait ajouter plus loin, après le mot « représentant », un ou plusieurs mots exprimant la même idée.
- 62. M. REYES (Philippines) accepte qu'on supprime le mot « équilibré » à condition qu'on respecte le principe d'équilibre observé habituellement par les Nations Unies. En limitant la composition du groupe à des experts gouvernementaux et à des fonctionnaires des services fiscaux,

- on risque de ne pas assurer l'équilibre entre les divers secteurs d'un même pays.
- 63. M. SHOURIE (Inde), appuyé par M. FORT-HOMME (Belgique), propose de supprimer le mot « équilibré » au paragraphe 1 de l'amendement des Etats-Unis et d'ajouter, après le mot « représentant », le mot « adéquatement ».

Il en est ainsi décidé.

- 64. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique), répondant à la remarque du représentant des Philippines, explique que la délégation des Etats-Unis a remplacé l'expression « personnes ayant les connaissances voulues dans ce domaine » par l'expression « experts gouvernementaux », parce que les gouvernements peuvent très bien nommer des personnes privées comme membres du groupe de travail. Aux Etats-Unis par exemple, le Ministère des finances recrute très souvent des personnes privées comme consultants. La délégation des Etats-Unis n'a nullement l'intention d'empêcher qu'on nomme des conseillers fiscaux, par exemple, comme membres du groupe.
- 65. M. QURESHI (Pakistan), appuyé par M. ATTIGA (Libye), propose de supprimer le mot « gouvernementaux » au paragraphe 1 de l'amendement des Etats-Unis.
- 66. M. SHOURIE (Inde) propose l'expression « fonctionnaires des services fiscaux et experts gouvernementaux », ce qui laisserait entendre que des experts fiscaux non gouvernementaux pourraient faire partie du groupe.
- 67. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) peut accepter la proposition de l'Inde, mais voit des inconvénients à celle du Pakistan. Si l'on supprime le mot « gouvernementaux », les incidences financières du projet sur le budget de l'ONU seront sensiblement plus fortes.
- 68. M. FORTHOMME (Belgique) dit que l'amendement présenté par la délégation des Etats-Unis ne satisfait pas la délégation belge, qui s'inquiète surtout qu'on crée un groupe de travail avant d'avoir décidé de ses fonctions. Elle acceptera néanmoins l'amendement des Etats-Unis par esprit de compromis, à condition que le mot « gouvernementaux » y figure.
- 69. M. REYES (Philippines) demande pourquoi la suppression du mot « gouvernementaux » aurait pour résultat d'augmenter les incidences financières du projet sur le budget de l'ONU.
- 70. M. LACHMANN (Secrétariat) explique que les frais de voyage et de subsistance d'experts gouvernementaux seraient à la charge des pays, mais que ceux d'experts nommés par le Secrétaire général en application des dispositions de la résolution seraient à la charge de l'ONU.
- 71. Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition du Pakistan tendant à supprimer le mot « gouvernementaux » au paragraphe 1 de l'amendement des Etats-Unis au projet de résolution III.

Par 11 voix contre 8, avec 7 abstentions, la proposition est adoptée.

- 72. M. ATTIGA (Libye) dit qu'il a voté pour la suppression du mot « gouvernementaux » parce que les fonctionnaires des services fiscaux sont tous, par définition, fonctionnaires du gouvernement et qu'il restera toujours possible de nommer des experts gouvernementaux ou non gouvernementaux.
- 73. M. GELBER (Canada) dit que le mot « gouvernementaux » étant supprimé, il s'abstiendra lors du vote sur l'ensemble du projet de résolution III, pour les motifs qu'il a déjà exposés au Comité économique.
- 74. M. FORTHOMME (Belgique) dit qu'il s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution, qu'on supprime ou non le mot « gouvernementaux ». Le fait qu'un expert soit désigné par le Gouvernement belge ne signifie pas qu'il n'a pas le droit d'exprimer une opinion différente de celle de son gouvernement. Le gouvernement belge fait souvent appel à des experts, précisément pour connaître des avis différents du sien et trouver ainsi une solution.
- 75. M. GREGH (France) dit qu'il s'abstiendra également lors du vote sur le projet de résolution. Il s'étonne que le représentant de la Libye donne à entendre qu'un groupe de travail chargé d'étudier l'établissement de conventions fiscales entre pays développés et pays en voie de développement pourrait comprendre des personnes qui ne seraient pas envoyées par les gouvernements. L'administration de l'impôt est un service public et est avant tout l'affaire de fonctionnaires gouvernementaux. L'expression « experts gouvernementaux » est consacrée par l'usage aux Nations Unies. C'est sur cette base qu'il faut désigner ces experts.
- 76. M. MA'A BITOMO (Cameroun) dit qu'il a voté contre la suppression du mot pour les mêmes raisons que le représentant de la France.
- 77. M. SHOURIE (Inde) propose, pour faire l'unanimité sur le projet de résolution, de remplacer les mots « experts et fonctionnaires des services fiscaux » par les mots « spécialistes des questions fiscales et experts gouvernementaux ».
- 78. M. QURESHI (Pakistan) ne voit pas d'inconvénient à cet amendement.
- 79. M. ZOLLNER (Dahomey) ne peut accepter l'amendement, pour la raison qui l'a conduit à voter contre la suppression du mot « gouvernementaux ». Le groupe de travail doit être composé d'experts désignés par le Secrétaire général, en accord avec les gouvernements. Ce ne seront pas nécessairement des fonctionnaires gouvernementaux, mais si c'étaient des personnes privées choisies sans l'accord des gouvernements, il risquerait d'y avoir conflit entre leurs vues et celles de leur gouvernement, ce qui pourrait empêcher d'aboutir à des résultats constructifs.
- 80. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) suggère, pour faire droit à cette objection, d'ajouter les mots « proposés par les gouvernements mais » après les mots « fonctionnaires des services fiscaux ».

- 81. M. ZOLLNER (Dahomey) accepte cette nouvelle rédaction, bien qu'elle dépasse un peu sa pensée.
- 82. M. ATTIGA (Libye) ne voit pas comment les experts composant le groupe pourront être à la fois désignés par les gouvernements et agir à titre personnel. Si ce sont les gouvernements qui les désignent, ils ne pourront guère exprimer des vues qui contredisent les vues officielles. Toutefois, il ne votera pas contre cet amendement si le Conseil croit devoir l'accepter.
- 83. M. SHOURIE (Inde) dit que, par souci d'unanimité, il votera aussi l'amendement sous la forme proposée en dernier lieu par le représentant des Etats-Unis.
- 84. M. RAHNEMA (Iran), M. BRILLANTES (Philippines) et M. CUHRUK (Turquie) acceptent également cet amendement.
- La proposition du représentant des Etats-Unis tendant à ajouter les mots « proposés par les gouvernements mais » après les mots « fonctionnaires des services fiscaux », au paragraphe I de l'amendement E|L.1186, est adoptée.
- 85. M. MA'A BITOMO (Cameroun) rappelle que, lorsqu'il a demandé une précision au Comité économique, on lui a dit que le mot « pleinement », à l'avant-dernière ligne du dispositif du projet de résolution, était le résultat d'un compromis. Il est prêt à l'accepter, bien qu'il ait des doutes sur ce qu'il implique. Actuellement, les pays d'où proviennent les capitaux perçoivent la totalité du produit de l'impôt auquel ils donnent lieu. Il ne voit pas comment cela peut se concilier avec l'idée qu'il faut sauvegarder pleinement les recettes fiscales des pays en voie de développement et des pays développés. Néanmoins, il votera le projet de résolution, à condition qu'il soit fait état de sa remarque dans le compte rendu.
- 86. M. ATTIGA (Libye) exprime le même avis.
- 87. M. ZOLLNER (Dahomey) partage les craintes du représentant du Cameroun. Si l'un des buts de la consultation envisagée est d'éviter la double imposition, par exemple, il ne voit guère comment on pourrait trouver une solution équitable qui sauvegarde pleinement les intérêts des deux parties. Il préférerait donc qu'on supprime le mot « pleinement », qui ne cadre pas avec l'objectif déclaré du projet de résolution, mais il ne demandera pas de vote séparé sur ce mot.
- 88. Le PRÉSIDENT met aux voix, sous sa forme modifiée, l'amendement des Etats-Unis (E/L.1186) au projet de résolution III.
- Par 18 voix contre zéro, avec 7 abstentions, l'amendement des Etats-Unis, ainsi modifié, est adopté.
- 89. Le PRÉSIDENT, avant de mettre aux voix, ainsi modifié, le projet de résolution III figurant au paragraphe 23 du rapport du Comité économique (E/4424), invite le Conseil à voter séparément, comme l'a demandé le représentant des Etats-Unis, sur le troisième alinéa du préambule, et sur la deuxième partie

du cinquième alinéa, depuis le mot « notamment » jusqu'au mot « investissement ».

Par 8 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le troisième alinéa du préambule est adopté.

Par 14 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le passage allant du mot « notamment » au mot « investissement », au cinquième alinéa du préambule, est adopté.

Par 23 voix contre zéro, avec 2 abstentions, l'ensemble du projet de résolution III, tel qu'il a été modifié, est adopté.

90. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il a voté l'ensemble du projet de résolution pour les raisons qu'il a indiquées en présentant son amendement (1506° séance). Il s'est abstenu lors des deux votes séparés, parce que, tout en croyant à la valeur des idées contenues dans ces deux passages, il estime qu'elles sont exprimées de façon trop imprécise et trop générale.

### POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

### Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale (E/L.1166)

91. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que le rapport du Conseil doit être très complet et faire état de toutes les grandes questions examinées et des divergences dans les vues exprimées sur l'évaluation et la solution des problèmes. Comme le Secrétaire général le dit dans sa note (E/L.1166), le rapport facilitera ainsi les travaux de l'Assemblée générale et sera une source de renseignements utiles au public. Il doit donc faire la place importante qu'il mérite au large débat consacré à la question de la liquidation des conséquences économiques de l'agression militaire d'Israël contre la République arabe unie et d'autres pays arabes. Ce débat s'est engagé à l'occasion de l'examen du point 2; en effet, la situation économique mondiale a souffert de cette agression. Il a été provoqué par la lettre de la délégation de l'URSS (E/4409) relative à la responsabilité d'Israël pour le préjudice économique causé à des Etats arabes et à d'autres Etats, ainsi que par le projet de résolution de l'URSS (E/1172/Rev.1) et les amendements à ce texte présentés par le Koweït, la Libye et le Maroc (E/L.1174). Il importe d'informer l'Assemblée générale et le grand public qu'un nombre considérable de membres du Conseil ont appuyé les propositions soviétiques. Il faut aussi que le rapport fasse état de la position adoptée par les pays protecteurs de l'agresseur, qui a empêché le Conseil de prendre une décision sur la liquidation des conséquences économiques de la guerre menée par Israël contre la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie.

92. Lors du débat sur les problèmes relatifs aux programmes de développement économique à long terme, y compris la prochaine décennie du développement, on a souligné que la réalisation et le maintien de la paix dans le monde ont une importance essentielle pour le succès de ces programmes, comme il est dit dans la résolution 1260 (XLIII) du Conseil relative à la Décen-

nie des Nations Unies pour le développement. En posant ce principe dans une résolution, le Conseil a en fait condamné la politique d'agression militaire qui trouve actuellement son expression directe dans la guerre menée par les Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam et le peuple vietnamien et dans l'agression d'Israël contre les Etats arabes. De nombreux représentants ont évoqué l'agression contre le Viet-Nam, et le rapport du Conseil doit en faire état.

- 93. Etant donné la situation anormale qui existe en Grèce et le régime réactionnaire qui s'y est instauré, un certain nombre de délégations ont exprimé l'avis que le Colloque international sur le développement industriel devrait se tenir ailleurs, car, s'il se réunit en Grèce, le niveau de la participation sera sensiblement réduit et le Colloque ne pourra pas mener sa tâche à bien. Le rapport du Conseil doit faire état des vues de ces délégations.
- 94. Le rapport doit aussi contenir un compte rendu complet du débat sur la planification économique à long terme dans les pays en voie de développement, et sur le rôle des Nations Unies dans ce processus, car il importe de tenir compte des vues de pays ayant des régimes économiques et des systèmes de planification différents. La délégation de l'URSS attache également de l'importance au débat sur l'amélioration et le développement d'une information objective concernant les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social.
- 95. Lors du débat sur la politique économique et sociale internationale et sur les activités des commissions économiques régionales et de l'ONUDI, de nombreux représentants ont parlé d'un « éveil de la conscience européenne », du caractère international de toutes les activités des Nations Unies, de la nécessité de mettre fin à la discrimination pratiquée à l'égard de certains pays et d'admettre la République démocratique allemande et d'autres pays à participer aux activités des Nations Unies. Il est temps que certains pays reconsidèrent leur position sur ces problèmes, en s'inspirant des principes et objectifs généraux de la communauté internationale. Le rapport du Conseil devra faire état de la substance et du ton des déclarations des représentants sur toutes ces questions.
- 96. M. COLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) regrette de devoir intervenir à une heure aussi tardive, mais le représentant de l'URSS vient de prétendre que le Conseil avait condamné l'agression militaire des Etats-Unis au Viet-Nam et celle d'Israël contre les Etats arabes. C'est inexact, et le représentant de l'URSS n'ignore pas que le Conseil ne s'est pas prononcé dans ce sens.
- 97. M. Goldschmidt ne s'étonne pas qu'on veuille une fois de plus engage au Conseil un débat hors de propos sur de graves questions politiques, et, notamment, sur la situation au Moyen-Orieza. Le représentant de l'URSS a menacé de revenir sur cette question à propos de chaque point de l'ordre du jour et il a bien mis la menace à exécution, même dans le cas de la présente question qui est la dernière à l'ordre du jour du Conseil.

- M. Goldschmidt, pour sa part, s'est borné jusqu'ici à faire de brèves déclarations limitées aux questions de compétence et de procédure; mais le représentant de l'URSS a parlé d'agressions et d'agresseurs, tout en sachant que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont refusé, par des votes décisifs, d'appliquer ces mots à aucun Etat. Etant donné les accusations et les insinuations dont le Gouvernement des Etats-Unis a été l'objet et qu'il rejette catégoriquement, M. Goldschmidt se voit dans l'obligation de préciser officiellement la position de son pays sur le Moyen-Orient.
- Conformément à la position qu'elle a prise dans les organes politiques de l'ONU, et que ceux-ci ont nettement rejetée, l'URSS a constamment tenté de persuader le Conseil d'agir comme s'il y avait eu agression de la part d'Israël, malgré cette vérité évidente que, en raison des événements lointains et récents qui ont entraîné ces combats, il ne serait ni équitable ni constructif de mettre les torts d'un seul côté. La formule de l'URSS, face à la grave situation existant au Moyen-Orient, se ramène en substance au rétablissement du statu quo ante. Comme l'a dit le représentant permanent des Etats-Unis à l'ONU, l'URSS s'efforce de ramener le film des événements à son point de départ, à ce début de la matinée du 5 juin 1967 où les hostilités n'avaient pas encore éclaté. Ce serait préparer sûrement la voie à de nouvelles hostilités. On ne ferait rien pour que disparaissent, de part et d'autre, les griefs profondément enracinés qui ont créé l'état de guerre larvée qui sévissait au Moyen-Orient depuis vingt ans. Une fois encore, il n'y aurait aucun frein à la course aux armements.
- 99. Les Etats-Unis pensent qu'un nouveau départ est nécessaire dans la région et qu'une paix juste, stable et durable doit y être établie. Le 19 juin 1967, le président Johnson a énoncé cinq principes qui pourraient constituer les bases solides de ce nouveau départ : justice pour les réfugiés arabes, limitation d'une course aux armements ruineuse et destructrice, indépendance politique et intégrité territoriale de tous les Etats, reconnaissance du droit de chaque nation à vivre et à voir ce droit respecté par ses voisins et, enfin, droit de passage maritime innocent. C'est là une formule de paix qui ouvrirait une ère nouvelle de progrès économique et social au Moyen-Orient.
- 100. Si M. Goldschmidt ne s'est pas limité à des déclarations de procédure comme il l'avait fait auparavant, c'est par souci de rétablir l'équilibre nécessaire dans le compte rendu des débats, après les insinuations continuelles qu'il s'était jusqu'ici refusé à relever.
- 101. La note du Secrétaire général indique les méthodes, les principes, les dispositions approuvés par le Conseil au cours des années pour la préparation de son rapport à l'Assemblée générale. C'est un cadre satisfaisant qu'il faut conserver pour la préparation du rapport actuel. Le représentant de l'URSS a demandé qu'il soit fait état des débats sur le Moyen-Orient. La délégation des Etats-Unis n'est pas opposée à ce que le rapport fasse mention, sous la forme d'un bref exposé des faits, de la décision prise par le Conseil concernant l'inscription de la question supplémentaire proposée par

l'URSS ou au sujet de la tentative avortée faite par ce pays pour amener le Conseil à adopter une résolution procédant de cette même question. Elle ne doute pas que le Président, les Vice-Présidents et le Secrétariat prépareront un rapport dûment équilibré.

102. Le représentant de l'URSS a fait une déclaration inexacte à propos du Viet-Nam. Le Conseil économique et social n'est pas l'enceinte où puisse être étudiée la question urgente de la paix dans ce pays. Il existe, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, des organes qui ont qualité pour s'occuper de cette question. Le Conseil de sécurité est l'organe des Nations Unies compétent en la matière; la question est, en fait, inscrite à son ordre du jour, et il pourrait l'examiner, si l'URSS retirait ses objections et sa menace implicite de veto. Les Etats-Unis continueront à rechercher la paix au Viet-Nam, qui pourrait être réunifié si des élections libres et indépendantes étaient organisées dans les deux parties du pays. Les Etats-Unis accepteraient les résultats de ce genre d'élections. La raison des hostilités actuelles est l'agression commise par le Viet-Nam du Nord; quant au Viet-Nam du Sud, il exerce actuellement son droit d'autodétermination.

103. Il faut regretter que des questions hors de propos de ce genre aient été évoquées devant le Conseil, qui n'est pas un organe politique, et espérer que le Conseil va pouvoir reprendre l'examen de la question de procédure dont il s'occupe.

104. M. ATTIGA (Libye) dit que, le conflit entre Israël et les pays arabes ayant été évoqué de nouveau, il ne peut, en tant que représentant d'un pays arabe, laisser les deux grandes puissances intervenir seules à ce sujet. Il croit comprendre que le représentant de l'URSS a demandé, avec juste raison, que le rapport du Conseil à l'Assemblée générale reflète fidèlement les opinions exprimées à propos de cette question. Il ne s'agit pas de prendre parti, mais de faire état des avis exprimés. Huit représentants se sont prononcés en faveur de la proposition de l'URSS tendant à inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil, et moins de huit représentants ont déclaré que le Conseil n'avait pas compétence en la matière. M. Attiga ne comprend pas que la demande tendant à ce que le rapport donne une idée exacte du débat suscite de l'opposition. Le représentant de l'URSS n'a pas dit que le Conseil avait condamné l'agression militaire commise par Israël contre les pays arabes, mais qu'un certain nombre de représentants l'avaient fait.

105. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que ni le Conseil de sécurité, ni l'Assemblée générale, ne s'étaient prononcés au sujet de l'agression. C'est tout à fait exact, mais cela ne veut pas dire qu'Israël ne soit pas l'agresseur. Ces organes ne sont ni l'un ni l'autre des cours de justice et ils n'ont, ni l'un ni l'autre, défini l'agression. En revanche, une cour de justice aurait incontestablement rendu un verdict d'agression flagrante et préméditée. Israël a pu, malheureusement, solliciter l'appui de quelques puissants pays et abuser une grande partie de l'opinion mondiale. Mais M. Attiga ne doute pas que tous les gens objectifs

et équitables reconnaîtront que les actes récents d'Israël constituent une agression.

106. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique vient de dire que son gouvernment désire la paix au Moven-Orient. Cette athemation laisse les Arabes perplexes. En 1914, le président Wilson était opposé aux manœuvres politique qui avaient lieu alors en Palestine, position conforme aux 14 points qu'il a ensuite énoncés. Il est d'autant plus regrettable de constater qu'en 1967 les Etats-Unis d'Amérique appuient l'agression commise au Moyen-Orient. Israël est encouragé et aidé par les ressources que les Etats-Unis et d'autres pays lui fournissent. Voilà donc les pays qui déclarent vouloir la paix et la justice et qui prétendent défendre l'intégrité territoriale de tous les Etats Membres. Ils ont rallié tous les éléments opposés au retrait d'Israël des territoires qu'il a conquis. Les Etats-Unis se sont abstenus lors du vote sur la résolution interdisant l'annexion unilatérale, par Israël, de la ville de Jérusalem et d'une partie de la Jordanie. Il faut que le rapport du Conseil reflète fidèlement toutes les opinions qui ont été exprimées.

107. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que le représentant des Etats-Unis d'Amérique conteste les vues de la délégation soviétique quant au contenu du rapport du Conseil. A cet égard, il fait observer qu'à l'alinéa d du paragraphe 1 de la note du Secrétaire général il est dit que le rapport « doit fournir, au sujet des principales résolutions et décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires, les renseignements nécessaires pour que ce rapport constitue en soi un document suffisamment complet pour l'Assemblée générale, en même temps qu'une source de renseignements utiles au public ». C'est au nom de ce principe que M. Pojarsky a estimé que le rapport devait refléter le déroulement du débat sur certains points importants. Les conséquences économiques et sociales de l'agression d'Israël en sont un, de même que la guerre d'agression menée par les Etats-Unis d'Amérique contre le peuple vietnamien. Les vues des représentants sur la réunion d'un colloque en Grèce en sont un autre. Le représentant de l'URSS ne saurait admettre que ces questions sortent du cadre du rapport.

108. Israël a perpétré sans provocation, avec la collusion criminelle de l'impérialisme américain, une agression flagrante contre les Etats arabes, qu'on ne saurait dissocier de l'agression impérialiste commise par les Etats-Unis au Viet-Nam. Dans ce dernier cas, les Etats-Unis usent de la force sans détour, alors que, dans l'autre, ils ont préféré rester en coulisse. Il n'en reste pas moins que l'action d'Israël a été applaudie au Congrès des Etats-Unis.

109. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole sur un point d'ordre, déclare que rien de ce qu'il a dit ne justifie cette réponse injurieuse du représentant de l'URSS, et que les questions que soulève ce dernier ne sont nullement de la compétence du Conseil. La délégation des Etats-Unis a déjà dit qu'elle était d'accord pour que le rapport fasse mention du débat d'une manière équilibrée. Comme il se fait tard, elle espère qu'on s'en tiendra là.

- 110. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil examine actuellement une question de procédure, mais que les représentants peuvent discuter, dans la mesure utile, du contenu du rapport. Tous les débats du Conseil ont été jusqu'ici empreints d'une franchise qui, il l'espère, persistera jusqu'à leur clôture. Mais il faut veiller néanmoins à ne pas déborder le cadre du sujet en discussion.
- 111. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa dernière déclaration n'était qu'une réponse aux accusations lancées contre son pays par le représentant des Etats-Unis. Le lendemain du jour où l'agression a commencé au Moyen-Orient, un certain nombre de membres du Congrès des Etats-Unis ont déclaré qu'ils appuyaient Israël.
- 112. L'URSS n'a pas de bases militaires ni de concessions pétrolières au Moyen-Orient; l'intérêt qu'elle porte à cette région tient uniquement à son désir d'y voir régner une paix durable. L'URSS offre une aide fraternelle aux Arabes dans leur juste combat. Les Nations Unités ont le devoir de ramener à la raison l'Etat agresseur et ceux qui l'appuient.
- 113. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'on a accusé son gouvernement de collusion avec Israël. Il n'y a pas une ombre de vérité dans cette allégation. Aucun membre des forces armées, aucun agent des services du Gouvernement des Etats-Unis n'est intervenu dans le conflit du Moyen-Orient.
- 114. M. MA'A BITOMO (Cameroun) voudrait que le rapport insiste sur le financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement examiné par le Conseil au titre du point 5 de l'ordre du jour. La résolution 1272 (XLIII) que le Conseil a adoptée à ce sujet a un caractère diplomatique; ce texte est le résultat d'un compromis entre diverses opinions et est rédigé de façon à recueillir le maximum de suffrages. De nombreuses observations fort justes ont été faites devant le Comité économique, et la délégation du Cameroun espère que le rapport en fera dûment état. L'Assemblée générale devrait entamer des discussions politiques sur ce point, au niveau le plus élevé.
- 115. M. ATTIGA (Libye) appuie le représentant du Cameroun. De nombreux représentants ont souligné la nécessité de se préoccuper des sorties de capitaux des pays en voie de développement vers les pays développés.
- 116. En raison de l'heure tardive, M. Attiga propose, conformément à l'article 53 du règlement intérieur, de clore le débat sur le point 23 et de prendre une décision à ce sujet.
- 117. Le PRÉSIDENT fait remarquer que l'observateur d'Israël a demandé la parole.
- 118. M. ATTIGA (Libye) pense qu'une motion présentée en vertu de l'article 53 a priorité. L'observateur d'Israël a déjà plus que suffisamment occupé le temps du Conseil, d'autant plus que son point de vue a été solidement appuyé par plusieurs membres du Conseil.

- 119. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) est opposé à la motion du représentant de la Libye, parce qu'elle est manifestement inéquitable. Le Conseil doit entendre les deux parties.
- 120. M. MA'A BITOMO (Cameroun) regrette vivement que la question du conflit entre Israël et les pays arabes soit revenue sur le tapis. Chaque fois que cela s'est produit, la discussion a dégénéré en un échange de propos injurieux. Comme le débat est sans issue, il faut y mettre un terme.
- 121. Le représentant du Cameroun voudrait, incidemment, appeler l'attention du Conseil sur un article paru dans le journal Le Monde le 4 août 1967, et contre lequel il tient à protester énergiquement. Il y est dit que, les délégations africaines ayant refusé de se prononcer en faveur de la proposition de l'URSS relative à l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'un projet de résolution condamnant Israël pour le préjudice économique causé par la guerre au Moyen-Orient, le Conseil a décidé, sur la proposition de l'Inde, d'ajourner le vote sur cette question. C'est une inexactitude, et le représentant du Cameroun demande au Service de l'information des Nations Unies de démentir cette assertion et de rétablir ainsi le vrai climat du débat. Il ne pense pas que, si les délégations africaines avaient appuyé la proposition de l'URSS, le point en question aurait été ajouté à l'ordre du jour du Conseil. Quoi qu'il en soit, cet article donne une impression erronée de la position des délégations africaines, qui préconisent vigoureusement le retrait des troupes d'Israël des territoires qu'elles occupent. Le représentant du Cameroun demande au Service de l'information des Nations Unies de publier un démenti.
- 122. Le PRÉSIDENT dit qu'il demandera au Secrétaire du Conseil de transmettre la demande du représentant du Cameroun au Service de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève.
- 123. M. GELBER (Canada) rappelle que les Nations Unies sont les défenseurs de l'équité pour tous. Il espère donc que l'on reconnaîtra au représentant d'Israël le droit à la parole.

Par 11 voix contre 5, avec 9 abstentions, la motion de clôture du débat présentée par la Libye est adoptée.

124. Le PRÉSIDENT considère, en l'absence d'objection, que le Conseil désire que son rapport à l'Assemblée générale soit établi conformément aux dispositions indiquées dans la note du Secrétaire général (E/L.1166).

Il en est ainsi décidé.

125. Le PRÉSIDENT dit que les Vice-Présidents et lui-même s'attacheront à observer fidèlement les directives énoncées dans la note du Secrétaire général.

La séance est suspendue à 20 h 30; elle est reprise à 20 h 45.

### Ajournement de la session

126. Le PRÉSIDENT, passant en revue les travaux du Conseil au cours de l'année écoulée, dit que l'un

des grands avantages du Conseil économique et social est de permettre de faire chaque année le point de la situation économique mondiale et des différents courants d'opinion sur des questions fondamentales pour l'avenir de l'humanité. On a dit que le fossé qui ne cesse de se creuser entre les pays économiquement avancés et les pays en voie de développement pose un problème d'importance capitale. En même temps, le monde est divisé politiquement, et tous les pays ressentent vivement le malaise qu'engendre cette division. Il faut considérer ces deux aspects principaux de la situation actuelle dans toutes leurs relations, si l'on veut asseoir la paix mondiale sur des bases plus solides et plus durables.

127. On a parlé, à propos de la situation actuelle, de « crise du développement »; en fait, ni les pays avancés ni les pays en voie de développement n'accordent encore au problème du développement la priorité qu'il mérite. Personne ne doute plus désormais que la responsabilité du développement incombe d'abord aux pays en voie de développement eux-mêmes. Comme l'ont dit leurs représentants devant le Conseil, ces pays doivent s'efforcer d'assurer, en recourant à la planification, la mobilisation rationnelle de leurs ressources nationales, humaines et naturelles, la réforme de leurs institutions, la création d'administrations modernes, une transformation profonde des sociétés traditionnelles et la disparition des vestiges du colonialisme. Mais le succès des efforts des pays en voie de développement dépend aussi, dans une large mesure, de l'existence d'un courant suffisant, et offert à des conditions acceptables, d'aide en provenance du secteur développé de l'économie mondiale. Il est décourageant de constater que les modestes objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement ont peu de chances d'être atteints d'ici à 1970, et qu'en 1966 les pays riches ont consacré à l'aide au développement un pourcentage de leur produit national brut plus faible qu'en 1960. On attend beaucoup des courants de capitaux privés à destination des pays en voie de développement, et on reconnaît que des efforts peuvent et doivent être faits pour augmenter ces apports et faire en sorte que les économies d'accueil les absorbent mieux. On dispose de l'équipement intellectuel et institutionnel nécessaire pour redresser la situation. Le système des Nations Unies s'est enrichi récemment de nouveaux organismes compétents en matière de commerce et d'industrie, si bien que tous les aspects du développement sont aujourd'hui couverts par des organes spécialisés auxquels les pays en voie de développement peuvent faire appel en fonction de leurs priorités nationales. Ces priorités ne peuvent pas être établies sans le secours de la planification. Dans chaque pays, un équilibre doit être trouvé entre agriculture et industrie, sans que soient per lus de vue les devoirs que l'explosion démographique impose à la plupart des pays en voie de développement. Quelles que soient les chances de succès d'un programme nouveau d'assistance alimentaire multilatérale, il appartient aux pays dont la production de denrées alimentaires est insuffisante de donner un nouvel élan à leurs programmes agricoles et d'accorder une attention particulière aux industries qui peuvent fournir à l'agriculture les facteurs de production dont elle a besoin. Les programmes visant à augmenter la production sont une manière de résoudre le problème démographique. L'autre solution logique est une politique de planification familiale, et la plupart des membres du Conseil ont accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général relative à la création d'un fonds d'affectation spéciale qui permettra aux Nations Unies d'intervenir plus efficacement dans ce domaine. Le Conseil a également reconnu l'importance de la mobilisation des ressources humaines. Ainsi, en appelant tout spécialement l'attention sur le rôle de la planification comme moyen de développement, en soulignant l'urgente nécessité de programmes dans le domaine de la population, ainsi que l'importance des problèmes alimentaires et du facteur humain, le Conseil semble être parvenu à une vision globale du développement qui aura sans aucun doute une grande influence dans l'établissement des programmes de développement.

128. Aucun effort pour développer la coopération économique entre les nations ne peut trouver sa pleine expression ni connaître un plein succès dans une conjoncture internationale de crise politique, de tension et de guerre. Au cours de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, l'attention du Conseil a été appelée sur les événements politiques survenus récemment dans le monde, notamment au Moyen-Orient, et sur les conséquences qu'ils risquent d'avoir sur l'économie des Etats. Il n'est pas surprenant que le Conseil n'ait pu aboutir à un accord sur ces questions, mais les débats ont fait comprendre que la paix internationale est la condition préalable du développement économique et social.

129. La décision du Conseil de se concentrer, à sa session d'été, sur quelques questions économiques qui ont des prolongements importants a donné une unité et une cohésion très précieuses à ses travaux, qui ont été axés sur le développement économique. Les débats ont montré qu'on était généralement convaincu que la planification est un moyen important d'organiser rationnellement et systématiquement la promotion du développement économique. Toutefois, le Censeil a souligné qu'il incombait à chaque pays d'élaborer un système de planification adapté à sa structure économique et sociale et qui lui permette de réaliser ses aspirations au progrès. L'examen approfondi et minutieux de l'expérience acquise en matière d'exécution des plans de développement et des problèmes qu'elle pose, effectué par le nouveau Comité de la planification du développement, notamment en Amérique latine, et les recommandations judicieuses qu'il a faites sur l'importance de la planification et de la mise en œuvre de plans dans son rapport sur sa deuxième session (E/4362 et Corr.1) ont indubitablement montré que le Conseil avait eu raison d'espérer beaucoup de cet organe. Cela dit, le succès de la planification du développement dépendra nécessairement, en dernière analyse, du zèle qu'apporteront les différents pays à la mise en œuvre de leurs plans nationaux.

130. Le Comité de la planification du développement s'est aussi chargé, à la demande du Conseil, des travaux

visant à faciliter la planification d'une action internationale concertée pendant la période qui suivra l'actuelle Décennie du développement. Mais il reste beaucoup à faire avant qu'on puisse recommander des mesures concrètes à cet égard.

- 131. La question du financement extérieur du développement économique a de nouveau été au centre des débats du Comité économique. Le Conseil a examiné de plus près les divers facteurs qui influent sur l'aptitude des pays les plus développés à transférer des ressources aux pays qui le sont moins et s'est préoccupé, notamment, des répercussions des difficultés de balance des paiements dans les pays dispensateurs et de la contrainte qu'imposent à ces pays, en période de plein emploi et de raidissement de la politique fiscale, le budget et les procédures budgétaires. Il a aussi examiné la possibilité de tirer davantage de fonds du marché des capitaux.
- 132. En examinant le rapport du Conseil du développement industriel sur sa première session (E/4385 et Corr.1), le Conseil a fait observer que la complexité et la diversité des politiques et des activités d'industrialisation des pays en voie de développement exigeront une collaboration très étroite de tous les organismes des Nations Unies intéressés. Le Conseil s'est aussi occupé de la question des ressources naturelles et de celle du développement des transports; ces deux aspects du développement de l'infrastructure, qui sont intimement liés, relèvent directement du Conseil au niveau mondial.
- 133. Les débats sur le problème alimentaire mondial ont montré qu'on s'accorde à reconnaître que le problème chronique de la malnutrition s'aggrave depuis quelques années. On reconnaît également qu'il est intimement lié au développement économique, et que c'est aux pays ex voie de développement intéressés d'y faire face et finalement de le résoudre. Toutefois, une aide de la communauté internationale est nécessaire, non seulement pour la modernisation de l'agriculture, mais aussi pour le stockage, le traitement et la distribution des produits. A ce propos, le Conseil a reconnu qu'il faudrait sans doute prendre des dispositions en vue de transferts importants de produits alimentaires pendant les années à venir. Ces transferts devront s'effectuer sous la forme d'une aide de caractère temporaire et être liés à un programme à long terme visant à améliorer l'agriculture des pays bénéficiaires; ils devront entraîner des prélèvements aussi faibles que possible sur les ressources en devises de ces pays et perturber le moins possible les échanges internationaux normaux. La question de l'assistance alimentaire multilatérale semble être de celles dont le Conseil, du fait de sa mission humanitaire, technologique et économique, doit accepter de se chargei. Le rapport sur l'accroissement de la production et de la consommation de protéines établi par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (E/4343) est aussi utile qu'opportun, et, grâce à la résolution 1257 (XLIII) adoptée par le Conseil à ce sujet, ce rapport et les recommandations qu'il contient ne manqueront pas d'être examinés avec la plus grande attention par les gouvernements et tous ceux qui s'inté-

ressent au déficit protéique. Indépendamment de son importance intrinsèque, ce rapport montre le rôle utile qu'un comité indépendant d'experts comme le Comité consultatif peut jouer dans les affaires du Conseil, et offre aussi un exemple pratique de coordination et de coopération entre certains membres du système des Nations Unies.

- 134. Le problème démographique, étroitement lié à la question du déficit alimentaire, n'est qu'un des nombreux problèmes sociaux dont la complexité montre qu'il faut aborder les problèmes du développement méthodiquement et dans leur ensemble. Il est particulièrement significatif que les décisions du Conseil sur le développement social soient si étroitement liées aux questions générales dont il s'occupe dans des domaines comme la planification, l'établissement des politiques, et la coopération technique. L'activité en matière de développement social a été vivement stimulée par le nouveau mandat donné à la Commission du développement social, qui a montré qu'elle était de plus en plus capable d'aider le Conseil à déterminer les grandes lignes de la politique à suivre en matière de développement social et de contribuer à assurer une meilleure intégration de l'action pratique dans les divers secteurs du développement. Il faut aussi se féliciter du résultat constructif des premiers travaux relatifs à l'élaboration d'un projet de déclaration sur le développement social.
- 135. L'étude des problèmes que pose la mise en œuvre des plans de développement a mieux mis en lumière la nécessité d'une réforme structurelle et institutionnelle dans certains secteurs clés. Ainsi, le Conseil a examiné la question de la réforme agraire et les problèmes qui se posent dans les grandes villes des pays développés ou en voie de développement. La question de l'exode rural sera examinée dans le contexte du programme de recherche et de formation relatif au développement régional à l'intérieur des pays.
- 136. Les efforts dans le domaine des droits de l'homme ont été stimulés par la désignation de l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme et par l'adoption par l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Parmi les textes communiqués par le Conseil à l'Assemblée générale se trouvent le projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, un avantprojet de convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et un projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des fr. les. En ce qui concerne la question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays et en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants, ainsi qu'er ce qui concerne la question connexe de l'esclavage, le Conseil a demandé à ses commissions techniques et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'intensifier leurs travaux. Il a aussi élargi les

sources de renseignements auxquelles la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission peuvent puiser avant de formuler leurs conclusions. Il a enfin recommandé à l'Assemblée générale de condamner toute idéologie fondée sur l'intolérance raciale et la terreur et de prier instamment tous les gouvernements qui ont qualité pour le faire de signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ainsi que les autres conventions concernant la lutte contre la discrimination en matière d'emploi et d'enseignement. Le groupe spécial d'experts créé par la Commission des droits de l'homme pour enquêter sur les plaintes relatives aux mauvais traitements infligés aux prisonniers dans la République sud-africaine a été chargé d'enquêter également sur les plaintes relatives aux violations des droits syndicaux dans ce pays.

137. Pour l'examen des questions économiques et sociales fondamentales, le Conseil a continué à faire fond non seulement sur le Secrétariat de l'ONU, mais aussi sur les institutions spécialisées, les divers programmes des Nations Unies, les commissions économiques régionales et le Comité administratif de coordination. Le franc échange de vues qui a eu lieu entre, d'une part, les institutions spécialisées et les responsables des programmes et, d'autre part, les membres du Comité de coordination, a contribué au succès des efforts de ce comité pour venir à bout d'un ordre du jour très chargé, qui reflète l'importance et la complexité croissante des problèmes de coordination que pose la multiplication des activités internationales et du nombre d'organisations internationales autonomes. A ce propos, la nomination d'un Sous-Secrétaire aux affaires inter-organisations a permis de consacrer une attention plus soutenue aux relations entre l'ONU et les autres organismes des Nations Unies. Un des résultats les plus importants qu'a cotenu le Comité de coordination au cours de la présente session a été la conciliation des opinions divergentes au sujet de la création d'un corps commun d'inspection proposée par le Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions specialisées. Mais le Conseil n'a pas perdu de vue les recommandations du Comité ad hoc au sujet d'autres questions qui le préoccupent tout particulièrement: par sa résolution 1264 (XLIII), il a demandé à ses organes subsidiaires d'examiner les questions relatives à la mise en œuvre de ces recommandations et d'indiquer dans leurs rapports les mesures qui ont été prises à cet effet. Il faut espérer que la résolution 1275 (XLIII) du Conseil, relative au programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et à la coopération avec le Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires, facilitera les progrès dans la voie de la mis a au point d'un système de présentation intégrée du programme de travail et du budget de l'Organisation.

- 138. Les résultats obtenus pendant l'année écoulée sont remarquables, mais le Conseil est encore loin de jouer tout le rôle qui lui incombe. Une tâche gigantesque l'attend dans la lutte pour le développement et la paix. Il faut espérer qu'au cours des prochaines années, les peuples du monde comprendront mieux la nécessité d'un engagement collectif de coopération internationale en vue du développement.
- 139. En terminant, le Président remercie les membres du Conseil de leur coopération loyale et les Vice-Présidents du rôle qu'ils ont joué dans la conduite des travaux du Conseil et de ses comités. Il remercie aussi le Président et le Vice-Président du Comité du programme et de la coordination pour l'aide qu'ils ont apportée au Conseil, et les Sous-Secrétaires, le Secrétaire du Conseil, et le Secrétariat tout entier de leur précieux concours.
- 140. M. ATTIGA (Libye) félicite le Président de son exposé si complet et du zèle, de l'énergie, de l'impartialité et du réalisme avec lesquels il a dirigé les délibérations du Conseil. La Libye, nouveau membre du Conseil, espère à la fois contribuer à ses travaux et tirer profit des idées et de l'expérience des autres membres. Malgré tous les revers, la Libye met encore de grands espoirs dans l'ONU et, en particulier, dans le Conseil économique et social. M. Attiga s'associe aux remerciements que le Président a adressés aux Vice-Présidents et au Secrétariat et exprime le vœu que l'ONU devienne un lieu où l'homme travaillera pour l'homme sans chauvinisme ni préjugés raciaux ou religieux.
- 141. M. FIGUEREDO PLANCHART (Venezuela), au nom des pays d'Amérique latine, M. GREGH (France), au nom des délégations de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Suède, M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques), au nom des pays socialistes, M. AL-SABAH (Koweït), au nom des pays d'Asie, et M. HARKETT (Maroc), au nom des pays africains, félicitent le Président de la manière dont il a dirigé les débats du Conseil. Ils remercient également les Vice-Présidents et tous les membres du Secrétariat qui ont aidé le Conseil dans sa tâche.
- 142. Le PRÉSIDENT prononce l'ajournement de la quarante-troisième session du Conseil économique et social.

La séance est levée à 22 heures.